

Procès-Verbal du Conseil municipal du 31 Mars 2023

Par suite d'une convocation en date du 18/03/2023, les membres composant le conseil municipal de la commune de GOLANCOURT se sont réunis en date du 31/03/2023 à la salle de réunion de la Mairie de GOLANCOURT à 19H00, sous la présidence de M David LOUVRIER, Maire de la commune.

La convocation a été affichée le 18/03/2023.

Membres présents : David LOUVRIER, Nathalie CARRIERE, Alain FONTAINE, Charles CARRIERE Cédric RAMETTE, Alain RAMETTE, Marie-Paule BERNARD, Emilie GABET et Audrey DA COSTA

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote : Michèle BOULET à Alain FONTAINE et Mélinda BESSON à Audrey DA COSTA

Membres retardataires :

Début de la séance à 19h00

M le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil, s'ils sont d'accord pour rajouter 1 point à l'ordre du jour. Le conseil n'est pas contre.

Sont à l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier PV en date du 03/02/2023
- Délibération Compte de Gestion 2022 (CNE, ASSt et LOt)
- Délibération Affectation du Résultat 2022 (CNE, ASSt et LOt)
- Délibération Compte Administratif 2022(CNE, ASSt et LOt)
- Délibération Budget Primitif 2023(CNE, ASSt et LOt)
- Délibération Taxes
- Délibération Subventions associations
- Délibération Devis NUMERIZE
- Questions diverses

Monsieur le Maire informe que les délibérations « Compte de gestion 2022 » et « Compte Administratif 2022 » deviennent « Approbation du CFU 2022 » et que celui pour le budget Commune, devra être approuvé au prochain conseil municipal, suite à des problèmes de totaux entre le logiciel Cosoluce et la plateforme Hélios.

1/ Désignation du secrétaire de séance :

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mme Marie-Paule BERNARD comme secrétaire de séance.

2/ Lecture du compte rendu /procès-verbal de la dernière réunion du 03/02/2023

11 pour, 0 contre et 0 abstention

Il est donné lecture du PV de la dernière réunion de conseil, en date du 03/02/2023

Ce PV n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

3/ Délibération approbation du Compte financier Unique 2022 :

Commune : 2023-00X

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CFU 2022 du budget Commune ne sera pas voté et débattu à la réunion au soir car il y a un problème de totaux entre le logiciel comptabilité de Cosoluce et Hélios de la Trésorerie.

Il sera donc voté et débattu au prochain conseil municipal.

Assainissement : 2023-007 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu la délibération 2021-33 du 22/06/2021 portant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 ;
Vu le Compte de Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le CFU 2023 et donne pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Lotissement : 2023-008 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 ;
Vu la délibération 2021-33 du 22/06/2021 portant l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 ;
Vu le Compte de Financier Unique 2023 ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le CFU 2023 et donne pouvoir à M le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

4/ Délibération affectation du résultat 2022 :

Commune : 2023-009 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	103 841,56
- un excédent reporté de :	152 388,12
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	48 546,56
- un excédent d'investissement de :	107 433,32
- un excédent des restes à réaliser de :	2 062,42
Soit un excédent de financement de :	109 495,74

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	48 546,56
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	48 546,56
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	107 433,32

Assainissement : 2023-010 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	94 748,80
- un déficit reporté de :	90 228,46
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 520,34
- un excédent d'investissement de :	73 256,07
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	73 256,07

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	4 520,34
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 520,34
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	73 256,07

Lotissement : 2023-011 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	7 835,39
- un déficit reporté de :	59 320,94
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	67 156,33
- un déficit d'investissement de :	75 264,33
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	75 284,33

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : DÉFICIT	67 156,33
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	67 156,33
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	75 284,33

5/ Délibération Budget définitif 2023 : 2023-00

Commune : 2023-012 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 ;

Investissement

Dépenses : 173 755,30

Recettes : 171 692,88

Fonctionnement

Dépenses : 356 547,56

Recettes : 356 547,56

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	283 492,88	(dont 109 737,88 de RAR)
Recettes :	283 492,88	(dont 111 800,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	356 547,56	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	356 547,56	(dont 0,00 de RAR)

Assainissement : 2023-013 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 116 885,07

Recettes : 116 885,07

Fonctionnement

Dépenses : 152 192,34

Recettes : 152 192,34

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	116 885,07	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	116 885,07	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	152 192,34	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	152 192,34	(dont 0,00 de RAR)

Lotissement : 2023-014 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : 107 210,33

Recettes : 107 210,33

Fonctionnement

Dépenses : 179 366,66

Recettes : 179 366,66

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	107 210,33	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	107 210,33	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	179 366,66	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	179 366,66	(dont 0,00 de RAR)

6/ Délibération taxes 2023 : 2023-015 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les comme suit

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 12.98%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 46.89 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 58.09 %

CHARGE à Monsieur le Maire

- de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux,



7/ Délibération subventions associations : 2023-016 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- Associations fêtes et loisirs : 1 100€
- Club de Foot de Golancourt : 750 €
- A.S.E : 300€
- Au bonheur des écoliers : 200 €
- La coopérative scolaire : 300 €
- M.R.J.C de la Haute Somme (mouvement rural de la jeunesse chrétienne) : 100 €
- Comité citoyen entre Oise et Matz : 750 €

8/ Délibération numérisation des actes d'état-civil : 2023-017 - 11 pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le souhait de faire numériser les registres d'état-civil pour les années 1922/2022.

Le devis a été demandé à Numérize.

Le devis comprend :

- L'intervention technique en mairie avec l'opération de numérisation de scan des 969 actes.
- Le traitement des images et indexation des actes
- La livraison et garantie Numérize avec la création d'un accès sécurisé, une sauvegarde des données, un suivi de la RGPD, etc...

Le montant s'élève à 2 549.04€

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire numériser les actes d'état-civil en vue du passage à COMEDEC.

9/ Questions Diverses :

Aucunes

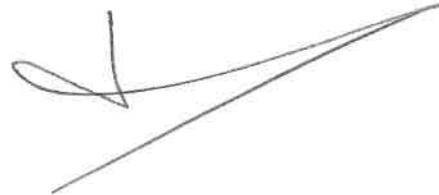
Séance levée à 21h45

Le Maire,

David LOUVRIER

Le secrétaire de séance,

Marie-Paule BERNARD



Observations	Signatures	
	Maire	Secrétaire de séance
		

Liste des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du Vendredi 31 mars 2023

Présents : LOUVRIER, FONTAINE, N. CARRIERE, C. RAMETTE, A. RAMETTE, BERNARD, DA COSTA, GABET et C. CARRIERE

Absents excusés : BOULET (procuration à FONTAINE) et BESSON (donne procuration à DA COSTA)

Secrétaire de Séance : Marie-Paule BERNARD

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
2023-007	Approbation CFU budget Assainissement 2022	Approuvée
2023-008	Approbation CFU budget Lotissement 2022	Approuvée
2023-009	Affectation du résultat 2022 budget Commune	Approuvée
2023-010	Affectation du résultat 2022 budget Assainissement	Approuvée
2023-011	Affectation du résultat 2022 budget Lotissement	Approuvée
2023-012	Budget Primitif 2023 Commune	Approuvée
2023-013	Budget Primitif 2023 Assainissement	Approuvée
2023-014	Budget Primitif 2023 Lotissement	Approuvée
2023-015	Vote des taux pour les taxes 2023	Approuvée
2023-016	Subventions aux associations 2023	Approuvée
2023-017	Numérisation des actes d'état-civil 1922 à 2022	Approuvée

Le Maire – David LOUVRIER



Le secrétaire de séance – Marie-Paule BERNARD

